

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
14 octobre 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à 20h00 ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/10/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice, PÉROLARI Roger,

Absent:

Excusé : LORAND Yannick

Procuration : BILLAT Nathalie à MOBARAK Abdelkarim, WINDELS Luc à BOÉ Jean-Marie, PENILLA Mélanie à JOLY Frédéric.

Secrétaire de séance : PEROLARI Jean-Pierre

Vu le procès-verbal de la séance du 12 août 2024

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

Adopte le procès-verbal de la séance du 12 août 2024 à l'unanimité

Délibération N°17-2024: Amortissements PUP

Vu l'article L.2321-2 28° du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de procéder aux amortissements.

Cependant, dans le cadre d'une régularisation, un mandat doit être établi au compte 204182 (inventaire n° RD06 opération 118 – Extension réseau d'assainissement rue Pierre de Graves PUP MOBARAK.

Les opérations portées au compte 204, doivent être amorties.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la durée d'amortissement.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir au BP 2024 les crédits nécessaires à cette opération d'ordre et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer, notamment sur la durée de l'amortissement.

Monsieur le maire propose la durée d'amortissement suivante :

- Dit que cet amortissement s'effectue en une seule fois sur l'exercice 2024.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir au BP 2024 les crédits nécessaires à cette opération d'ordre et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer, notamment sur la durée de l'amortissement.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à**

12 voix pour, 0 voix contre, 0 absentions

- **Décide** d'adopter la durée d'amortissement.

- **Précise** en conséquence que les crédits nécessaires à cette opération d'ordre seront inscrits au BP 2024 :

Article dépenses 681 : 7060 €

Article recettes 204182 : 7060 €

- **De charger** Monsieur le maire de faire le nécessaire.

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
14 octobre 2024**

Délibération N° 18-2024 DM 1- Ajout crédit au 204182

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant	Article (chapitre) - opération	Montant
023	- 7860,00€	021	- 7860,00 €
681	7860,00 €	2804182	7860,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

APPROUVE les propositions du Maire

Délibération N° 19-2024 Attribution subvention « opération façades » - Validation du projet BEAUBOIS, rue de la Bastide Saint-Damien

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral n°201206-0001 du 24 juillet 2012 inscrivant la commune de GRANGES SUR LOT sur la liste des communes habilitées à imposer le ravalement décennal des façades ;

Vu la délibération n°01-2024 du 22/01/2024 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de mettre en place ce dispositif incitatif d'aide au ravalement des façades visibles depuis le domaine public dans un périmètre délimité pour une durée de 5 ans, et a fixé les modalités de participation financières pour accompagner les administrés.

Vu L'arrêté municipal n°4-2021 du 01/08/2024 qui fixe le périmètre d'application de cette mesure.

Le Maire présente le dossier de ravalement de façade, transmis par la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, pour :

- *Monsieur et Madame Olivier et Leïla BEAUBOIS pour deux façades du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section B n°1151 sur la commune de Granges sur Lot*

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Attribue une aide de 3000,00€ à Monsieur et Madame Olivier et Leïla BEAUBOIS pour le ravalement de deux façades du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section B n°1151 sur la commune de Granges sur Lot

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune 2024

Charge Monsieur le Maire de la présente notification

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
14 octobre 2024**

Après avoir abordé les points à l'ordre du jour, le Conseil Municipal a ouvert la séance aux questions diverses et à l'examen des devis suivants :

Les propositions et devis suivants ont été examinés :

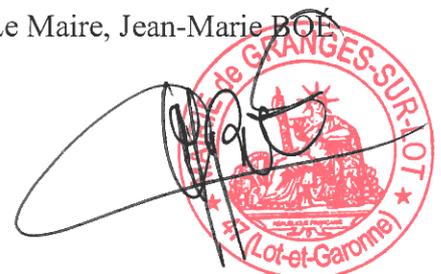
- Remise en état et en propriété du petit chemin du Fangas. Des travaux ont été exécutés sur le petit chemin du Fangas afin de rétablir la propriété de la famille JOLY et de reprendre l'alignement cadastral du chemin. Ces travaux incomplets ont permis l'accès du chemin à la famille CHARVY, riveraine. Le sens donné à ces travaux a créé une controverse car il ne s'agissait pas d'ouvrir un accès à un particulier mais bien de rétablir des limites communales, ce qui semblait aller de pair. Suite à cette discussion Jean-Luc MILLIOT, troisième adjoint qui a mené le projet, a remis sa démission et a quitté la séance à 20h30. Des devis pour la poursuite du rétablissement des limites du chemin ont été produits, le conseil devra délibérer pour récupérer le passage du chemin.
- La situation de Madame GOYHETCHE, secrétaire de mairie en arrêt maladie a été évoquée. Le conseil médical supérieur ayant émis un avis favorable à sa reprise du travail. Elle sera convoquée devant le médecin du travail avant une reprise éventuelle début Novembre.
- Réparation urgente du mur de séparation entre l'ancienne maison Laborie, aujourd'hui propriété de la commune, et la cour de Monsieur Jean-Jacques DUMAS est très dégradé et menace ruine côté cour. La décision est prise d'agir dans l'urgence et le conseil charge l'entreprise « Maison MOBARAK » d'effectuer les travaux dès le lendemain afin de mettre en sécurité l'ensemble du bâti.
- Réfection de la place : PANGEO conseil, géomètre-expert, a effectué les relevés nécessaires à la réfection de la place Papon LAGRAVE. Nous attendons les plans qui permettront une étude de réaménagement de cette place et de la voirie.
- Sécurité routière chemin du Fangas. Suite à une pétition des riverains, le conseil municipal a étudié les manières possibles de réduire la vitesse sur ce chemin où a eu lieu un accident spectaculaire. La municipalité a fait le choix de s'adresser à la DDT service sécurité routière et mobilité afin d'avoir une solution technique efficace et légale ainsi que les aides financières pour cette réalisation. Un technicien de la DDT viendra sur place début Novembre apporter une réponse à ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30
Conseil Municipal du 14 octobre 2024 – Délibérations n° 16-2024

Le secrétaire de séance, Jean-Pierre PEROLARI



Le Maire, Jean-Marie BOË



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES SUR LOT

SEANCE du 14 octobre 2024

L'An deux mille vingt-trois, le quatre décembre à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/10/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, PÉROLARI Roger, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice

Absents :

Excusé : LORAND Yannick

Procurations : BILLAT Nathalie à MOBARAK Abdelkarim, PENILLA Mélanie à JOLY Frédéric, WINDELS Luc à BOÉ Jean-Marie.

Secrétaire de séance : PEROLARI Jean-Pierre

Délibération N°17-2024: Amortissements PUP

Vu l'article L.2321-2 28° du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de procéder aux amortissements.

Cependant, dans le cadre d'une régularisation, un mandat doit être établi au compte 204182 (inventaire n° RD06 opération 118 – Extension réseau d'assainissement rue Pierre de Graves PUP MOBARAK.

Les opérations portées au compte 204, doivent être amorties.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la durée d'amortissement.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir au BP 2024 les crédits nécessaires à cette opération d'ordre et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer, notamment sur la durée de l'amortissement.

Monsieur le maire propose la durée d'amortissement suivante :

- Dit que cet amortissement s'effectue en une seule fois sur l'exercice 2024.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir au BP 2024 les crédits nécessaires à cette opération d'ordre et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer, notamment sur la durée de l'amortissement.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à
12 voix pour, 0 voix contre, 0 absentions**

- **Décide** d'adopter la durée d'amortissement.

- **Précise** en conséquence que les crédits nécessaires à cette opération d'ordre seront inscrits au BP 2024 :

Article dépenses 681 :	7060 €
Article recettes 204182 :	7060 €

- **De charger** Monsieur le maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

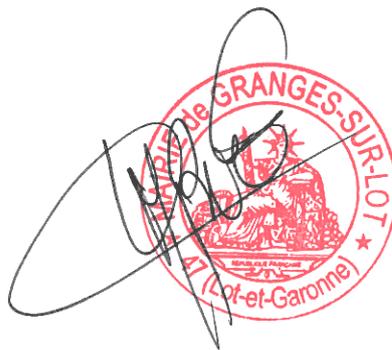
Le Maire,
BOÉ Jean-Marie

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
-informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôts

Le secrétaire de séance : Jean-Pierre PEROLARI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES SUR LOT**

SEANCE du 14 octobre 2024

L'An deux mille vingt-trois, le quatre décembre à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/10/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, PÉROLARI Roger, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice

Absents :

Excusé : LORAND Yannick

Procurations : BILLAT Nathalie à MOBARAK Abdelkarim, PENILLA Mélanie à JOLY Frédéric, WINDELS Luc à BOÉ Jean-Marie.

Secrétaire de séance : PEROLARI Jean-Pierre

Délibération N°17-2024: Amortissements PUP

Vu l'article L.2321-2 28° du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de procéder aux amortissements.

Cependant, dans le cadre d'une régularisation, un mandat doit être établi au compte 204182 (inventaire n° RD06 opération 118 – Extension réseau d'assainissement rue Pierre de Graves PUP MOBARAK.

Les opérations portées au compte 204, doivent être amorties.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la durée d'amortissement.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir au BP 2024 les crédits nécessaires à cette opération d'ordre et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer, notamment sur la durée de l'amortissement.

Monsieur le maire propose la durée d'amortissement suivante :

- Dit que cet amortissement s'effectue en une seule fois sur l'exercice 2024.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir au BP 2024 les crédits nécessaires à cette opération d'ordre et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer, notamment sur la durée de l'amortissement.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à
12 voix pour, 0 voix contre, 0 absentions**

AR Prefecture

047-214701112-20241014-172024-DE
Reçu le 18/10/2024

- **Décide** d'adopter la durée d'amortissement.

- **Précise** en conséquence que les crédits nécessaires à cette opération d'ordre seront inscrits au BP 2024 :

Article dépenses 681 :	7060 €
Article recettes 204182 :	7060 €

- **De charger** Monsieur le maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

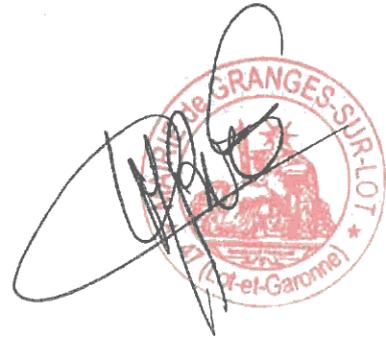
Le Maire,
BOÉ Jean-Marie

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
-informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôts

Le secrétaire de séance : Jean-Pierre PEROLARI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES SUR LOT**

SEANCE du 14 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOÉ Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/10/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, PEROLARI Roger, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice,

Absents :

Excusé : LORAND Yannick

Procurations : BILLAT Nathalie à MOBARAK Abdelkarim, PENILLA Mélanie à JOLY Frédéric, WINDEL Luc à BOÉ Jean-Marie

Secrétaire de séance : PEROLARI Jean-Pierre

Délibération N° 18-2024 DM 1- Ajout crédit au 204182

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant	Article (chapitre) - opération	Montant
023	- 7860,00€	021	- 7860,00 €
681	7860,00 €	2804182	7860,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

APPROUVE les propositions du Maire

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision, informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôts

En préfecture le 05/12/2023

En publication le 05/12/2023

Le secrétaire de séance, Jean-Pierre PEROLARI



Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

BOÉ Jean-Marie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N°1****DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Date de convocation :	09/10/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	12	Pour :	11
Nombre de membres présents :	8	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2024, le 14 octobre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire de Granges-sur-Lot BOÉ Jean-Marie

Présents : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, MILLIOT Patrice, FOLEY Franck, PEROLARI Roger, ,

Procurations : PENILLA Mélanie à JOLY Frédéric, BILLAT Nathalie à MOBARAK Abdelkarim, WINDELS Luc à BOÉ Jean-Marie

Absents :

Excusés : LORAND Yannick

Secrétaire de séance : PEROLARI Jean-Pierre

Objets : Amortissements PUP

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-7 860,00
		2804182 (040) : Bâtiments et installations	7 860,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-7 860,00		
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-	7 860,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

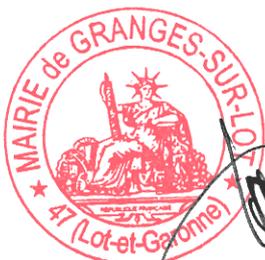
Certifié exécutoire par BOÉ Jean-Marie, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A GRANGES SUR LOT, le

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance



[Handwritten signature of the Mayor]

[Handwritten signature of the Secretary of the Session]

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES SUR LOT****SEANCE du 14 octobre 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOÉ Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/10/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, PÉROLARI Roger, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice,

Absents :

Excusé : LORAND Yannick

Procurations : BILLAT Nathalie à MOBARAK Abdelkarim, PENILLA Mélanie à JOLY Frédéric, WINDEL Luc à BOÉ Jean-Marie

Secrétaire de séance : PEROLARI Jean-Pierre

Délibération N° 18-2024 DM 1- Ajout crédit au 204182

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant	Article (chapitre) - opération	Montant
023	- 7860,00€	021	- 7860,00 €
681	7860,00 €	2804182	7860,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

APPROUVE les propositions du Maire

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,
BOÉ Jean-Marie

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un
délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le
représentant de l'État et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôts

En préfecture le 05/12/2023

En publication le 05/12/2023

Le secrétaire de séance, Jean-Pierre PEROLARI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES SUR LOT

SEANCE du 14 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/10/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, PÉROLARI Roger, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice,

Absents :

Excusé : LORAND Yannick

Procurations : BILLAT Nathalie à MOBARAK Abdelkarim, PENILLA Mélanie à JOLY Frédéric, WINDEL Luc à BOÉ Jean-Marie

Secrétaire de séance : PEROLARI Jean-Pierre

Délibération N° 19-2024 Attribution subvention « opération façades » - Validation du projet BEAUBOIS, rue de la Bastide Saint-Damien

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral n°201206-0001 du 24 juillet 2012 inscrivant la commune de GRANGES SUR LOT sur la liste des communes habilitées à imposer le ravalement décennal des façades ;

Vu la délibération n°01-2024 du 22/01/2024 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de mettre en place ce dispositif incitatif d'aide au ravalement des façades visibles depuis le domaine public dans un périmètre délimité pour une durée de 5 ans, et a fixé les modalités de participation financières pour accompagner les administrés.

Vu L'arrêté municipal n°4-2021 du 01/08/2024 qui fixe le périmètre d'application de cette mesure.

Le Maire présente le dossier de ravalement de façade, transmis par la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, pour :

- *Monsieur et Madame Olivier et Leïla BEAUBOIS pour deux façades du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section B n°1151 sur la commune de Granges sur Lot*

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Attribue une aide de 3000,00€ à Monsieur et Madame Olivier et Leïla BEAUBOIS pour le ravalement de deux façades du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section B n°1151 sur la commune de Granges sur Lot

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune 2024

Charge Monsieur le Maire de la présente notification

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôts

En préfecture le

En publication le

le secrétaire de séance,
Jean-Pierre PÉROLARI



Le Maire,

BOÉ Jean-Marie



MAIRIE de GRANGES-SUR-LOIRE
19100
Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES SUR LOT**

SEANCE du 14 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/10/2024

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim, JOLY Frédéric, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, PÉROLARI Roger, FOLEY Franck, MILLIOT Patrice,

Absents :

Excusé : LORAND Yannick

Procurations : BILLAT Nathalie à MOBARAK Abdelkarim, PENILLA Mélanie à JOLY Frédéric, WINDEL Luc à BOÉ Jean-Marie

Secrétaire de séance : PEROLARI Jean-Pierre

Délibération N° 19-2024 Attribution subvention « opération façades » - Validation du projet BEAUBOIS, rue de la Bastide Saint-Damien

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral n°201206-0001 du 24 juillet 2012 inscrivant la commune de GRANGES SUR LOT sur la liste des communes habilitées à imposer le ravalement décennal des façades ;

Vu la délibération n°01-2024 du 22/01/2024 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de mettre en place ce dispositif incitatif d'aide au ravalement des façades visibles depuis le domaine public dans un périmètre délimité pour une durée de 5 ans, et a fixé les modalités de participation financières pour accompagner les administrés.

Vu L'arrêté municipal n°4-2021 du 01/08/2024 qui fixe le périmètre d'application de cette mesure.

Le Maire présente le dossier de ravalement de façade, transmis par la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, pour :

- *Monsieur et Madame Olivier et Leïla BEAUBOIS pour deux façades du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section B n°1151 sur la commune de Granges sur Lot*

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Attribue une aide de 3000,00€ à Monsieur et Madame Olivier et Leïla BEAUBOIS pour le ravalement de deux façades du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section B n°1151 sur la commune de Granges sur Lot

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune 2024

Charge Monsieur le Maire de la présente notification

AR Prefecture

047-214701112-20241014-192024-DE
Reçu le 18/12/2024

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôts

En préfecture le

En publication le

Le Maire,

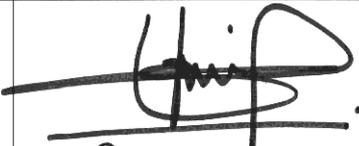
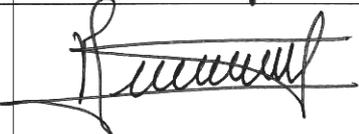
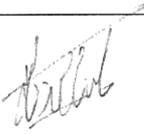
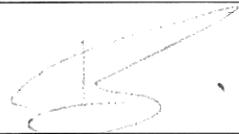
BOÉ Jean-Marie



A red circular stamp from the Municipality of Granges-Burlot is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE GRANGES-BURLOT" around the perimeter and a central emblem. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp and extends across the page.

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 octobre 2024

Noms des membres du Conseil Municipal	Signatures	Motif ayant empêché la signature
BOÉ Jean-Marie		
MOBARAK Abdelkarim		
JOLY Frédéric		
MILLIOT Jean-Luc		
PÉROLARI Jean-Pierre		
PENILLA Mélanie	Procuration à JOLY Frédéric	
BILLAT Nathalie	Procuration à MOBARAK Abdelkarim	
LORAND Yannick	Excusé	
MILLIOT Patrice		
WINDELS Luc	Procuration à BOÉ Jean-Marie	
PEROLARI Roger		
FOLEY Franck		